RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01880
Numéro SIREN : 440 297 232
Nom ou dénomination : ABALONE TT NANTES BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2023 sous le numéro de dépôt 18367

SAS ABALONE TT NANTES BATIMENT

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

Déposé au Greffe
le 15 SEP. 2023
sous le N° 18367
RCS N° a FB 880

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

La société ou la personne morale désignée ci-après

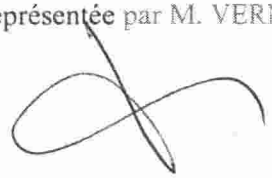
ABALONE TT NANTES BATIMENT
SAS - location-gérance
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
440297232 RCS NANTES

Représentée par la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, elle-même représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président,

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier ;

Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président.

Pour la société ABALONE TT NANTES BATIMENT
Sa Présidente, la société ABALONE FRANCE
Représentée par M. VERNEYRE



SAS ABALONE TT NANTES BATIMENT

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 729.06	1 729.06				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	3 715.16	3 715.16				
	Autres immobilisations corporelles	63 315.12	60 011.08	3 304.04	4 540.46	-1 236.42	-27.23
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	168.00		168.00	168.00		
	Prêts	13 685.00		13 685.00	36 335.00	-22 650.00	-62.34
	Autres immobilisations financières						
	Total II	82 612.34	65 455.30	17 157.04	41 043.46	-23 886.42	-58.20
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 343 586.57	1 358.00	1 342 228.57	1 374 367.28	-32 138.71	-2.34
	Autres créances	549 531.15		549 531.15	398 782.38	150 748.77	37.80
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	7 648.71		7 648.71	10 779.49	-3 130.78	-29.04
	Total III	1 900 766.43	1 358.00	1 899 408.43	1 783 929.15	115 479.28	6.47
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 983 378.77	66 813.30	1 916 565.47	1 824 972.61	91 592.86	5.02

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 13 685.00
(3) Dont à plus d'un an

44800 ST HERBLAIN

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000.00	100 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 000.00	10 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	364 623.05	347 035.43	17 587.62	5.07
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	129 234.48	72 587.62	56 646.86	78.04
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	603 857.53	529 623.05	74 234.48	14.02
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	1 943.25	2 362.42	-419.17	-17.74
	Emprunts et dettes financières diverses	16 339.23	4 826.07	11 513.16	238.56
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	275 117.52	246 326.13	28 791.39	11.69
	Dettes fiscales et sociales	973 028.77	1 004 260.89	-31 232.12	-3.11
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	46 279.17	37 574.05	8 705.12	23.17
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 312 707.94	1 295 349.56	17 358.38	1.34
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 916 565.47	1 824 972.61	91 592.86	5.02
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 312 707.94	1 295 349.56		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2020 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	7 153 070.75		7 153 070.75	5 914 795.12	1 238 275.63	20.94
Chiffre d'affaires NET	7 153 070.75		7 153 070.75	5 914 795.12	1 238 275.63	20.94
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			8 000.00		8 000.00	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			74 545.32	37 858.53	36 686.79	96.90
Autres produits			341.74	29.10	312.64	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			7 235 957.81	5 952 682.75	1 283 275.06	21.56
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			773 052.36	679 829.18	93 223.18	13.71
Impôts, taxes et versements assimilés			187 562.83	151 284.62	36 278.21	23.98
Salaires et traitements			4 685 061.86	3 852 488.67	832 573.19	21.61
Charges sociales			1 350 665.88	1 137 661.68	213 004.20	18.72
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 236.42	694.73	541.69	77.97
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				1 358.00	-1 358.00	-100.00
Dotations aux provisions						
Autres charges			294.93	466.80	-171.87	-36.82
Total des Charges d'exploitation (II)			6 997 874.28	5 823 783.68	1 174 090.60	20.16
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			238 083.53	128 899.07	109 184.46	84.71
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 317.16	9 992.39	-4 675.23	-46.79
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	5 317.16	9 992.39	-4 675.23	-46.79
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5 519.21	11 962.18	-6 442.97	-53.86
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	5 519.21	11 962.18	-6 442.97	-53.86
2. Résultat financier (V-VI)	-202.05	-1 969.79	1 767.74	89.74
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	237 881.48	126 929.28	110 952.20	87.41
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	200.00	1 957.66	-1 757.66	-89.78
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	200.00	1 957.66	-1 757.66	-89.78
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-200.00	-1 957.66	1 757.66	89.78
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	50 941.00	21 252.00	29 689.00	139.70
Impôts sur les bénéfices (X)	57 506.00	31 132.00	26 374.00	84.72
Total des produits (I+III+V+VII)	7 241 274.97	5 962 675.14	1 278 599.83	21.44
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 112 040.49	5 890 087.52	1 221 952.97	20.75
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	129 234.48	72 587.62	56 646.86	78.04

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 916 565.47 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 7 153 070.75 Euros et dégageant un bénéfice de 129 234.48 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 Mars 2020 constituent des événements majeurs qui ont continués de produire leurs effets au titre de de l'exercice clos le 31 décembre 2021. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues à la date d'arrêté des comptes.

L'entreprise constate que ces événements n'ont pas d'impact significatif sur son activité.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 n'ont pas d'impacts significatifs sur l'activité de l'entreprise. L'état d'urgence sanitaire précité a pris fin au 1er juin 2021 et la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 a instauré un régime transitoire de sortie de crise qui s'étend à ce jour jusqu'au 31 juillet 2022.

Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe de l'annexe relatif aux "informations au titre des événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice".

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêté

des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière de l'entreprise, sans pour autant nécessiter de modifier les comptes déjà arrêtés.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 729		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 715		
Installations générales agencements aménagements divers	50 452		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 863		
TOTAL	67 030		
Autres titres immobilisés	168		
Prêts, autres immobilisations financières	36 335		
TOTAL	36 503		
TOTAL GENERAL	105 262		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 729	1 729
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 715	3 715
Installations générales agencements aménagements divers			50 452	50 452
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 863	12 863
TOTAL			67 030	67 030
Autres titres immobilisés			168	168
Prêts, autres immobilisations financières		22 650	13 685	13 685
TOTAL		22 650	13 853	13 853
TOTAL GENERAL		22 650	82 612	82 612

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 729			1 729
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 715			3 715
Installations générales agencements aménagements divers	49 020	367		49 387
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 755	870		10 624
TOTAL	62 490	1 236		63 726
TOTAL GENERAL	64 219	1 236		65 455

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	367				
Matériel de bureau informatique mobilier	870				
TOTAL	1 236				
TOTAL GENERAL	1 236				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 358				1 358
TOTAL	1 358				1 358
TOTAL GENERAL	1 358				1 358

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	13 685	13 685	
Clients douteux ou litigieux	1 630	1 630	
Autres créances clients	1 341 957	1 341 957	
Taxe sur la valeur ajoutée	43 522	43 522	
Divers état et autres collectivités publiques	75	75	
Groupe et associés	445 788	445 788	
Débiteurs divers	60 146	60 146	
Charges constatées d'avance	7 649	7 649	
TOTAL	1 914 451	1 914 451	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	22 650		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 943	1 943		
Emprunts et dettes financières divers	16 339	16 339		
Fournisseurs et comptes rattachés	275 118	275 118		
Personnel et comptes rattachés	385 680	385 680		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	119 732	119 732		
Impôts sur les bénéfices	18 865	18 865		
Taxe sur la valeur ajoutée	374 362	374 362		
Autres impôts taxes et assimilés	74 389	74 389		
Autres dettes	46 279	46 279		
TOTAL	1 312 708	1 312 708		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	11 380			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	25.0000	4 000			4 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	60 221
Total	60 221

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	486
Emprunts et dettes financières diverses	189
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 171
Dettes fiscales et sociales	205 779
Autres dettes	46 279
Total	368 904

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 649
Total	7 649

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 920 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	43 525
Total (1)	43 525

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE EULER	473 184
Total	473 184

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	474
35 à 44 ans	21 à 30 ans	191
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		665

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 0.90 %

ABALONE TT NANTES BATIMENT
SAS - location-gérance
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
440297232 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 juin 2022

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 129234,48 euro(s),
- Du poste « autres réserves » de l'exercice précédent d'un montant de 364623,05 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 10000,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 493857,53 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 463857,53 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 30000,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 7,50 euro(s) par action.
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2020			55000,00 euros
31.12.2019			100000,00 euros
31.12.2018			174000,00 euros

ABALONE TT NANTES BATIMENT
SAS - location-gérance
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
440297232 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 juin 2022

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 129234,48 euro(s),
- Du poste « autres réserves » de l'exercice précédent d'un montant de 364623,05 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 10000,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 493857,53 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 463857,53 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 30000,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 7,50 euro(s) par action.
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2020			55000,00 euros
31.12.2019			100000,00 euros
31.12.2018			174000,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Nantes Bâtiment S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
Abalone TT Nantes Bâtiment S.A.S.
43 Rue Bobby Sands 44800 SAINT-HERBLAIN

KPMG SA
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (" private company limited by guarantee ").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Nantes Bâtiment S.A.S.

43 Rue Bobby Sands 44800 SAINT-HERBLAIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société Abalone TT Nantes Bâtiment S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Nantes Bâtiment S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 13 juin 2022

KPMG SA

Yohann Bossard

Associé

Signé avec oodrive_sign

Yohann Bossard

KPMG

13/06/2022

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT NANTES BATIMENT

Adresse de l'entreprise 43 RUE BOBBY SANDS 44800 ST HERBLAIN

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 44029723200033

Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122021 Net 3	N-1 31122020 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 729	AG 1 729		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 715	AS 3 715		
	Autres immobilisations corporelles	AT	63 315	AU 60 011	3 304	4 540
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	168	BE	168	168
	Prêts	BF	13 685	BG	13 685	36 335
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	82 612	BK 65 455	17 157	41 043
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 343 587	BY 1 358	1 342 229	1 374 367
	Autres créances (3)	BZ	549 531	CA	549 531	398 782
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF		CG		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 649	CI	7 649	10 779
	TOTAL (III)	CJ	1 900 766	CK 1 358	1 899 408	1 783 929
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 983 379	1A 66 813	1 916 565	1 824 973

Renvois : (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 13 685

(3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :

Stocks :

Créances :

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT NANTES BATIMENT — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100.000.....)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	364 623	347 035
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	129 234	72 588
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	603 858	529 623
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 943	2 362
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	16 339	4 826
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	275 118	246 326
	Dettes fiscales et sociales	DY	973 029	1 004 261
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	46 279	37 574
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 312 708	1 295 350
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 916 565	1 824 973

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 312 708	1 295 350
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 458	1 878

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT NANTES BATIMENT — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	7 153 071	FH		FI	7 153 071	5 914 795
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 153 071	FK		FL	7 153 071	5 914 795
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	8 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	74 545	37 859
	Autres produits (1) (11)					FQ	342	29
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	7 235 958	5 952 683
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	773 052	679 829
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	187 563	151 285
	Salaires et traitements*					FY	4 685 062	3 852 489
	Charges sociales (10)					FZ	1 350 666	1 137 662
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	1 236	695
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		1 358
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	295	467
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 997 874	5 823 784
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	238 084	128 899
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 317	9 992
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	5 317	9 992
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 519	11 962
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	5 519	11 962
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(202)	(1 970
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	237 881	126 929

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT NANTES BATIMENT — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	200	1 958
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	200	1 958
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(200)	(1 958
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	50 941	21 252
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	57 506	31 132
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 241 275	5 962 675
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 112 040	5 890 088
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	129 234	72 588

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G			
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP			
	- Crédit bail immobilier	HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
(9)	Dont transferts de charges	A1	74 545	37 859	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7				

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DON	200	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

[1] Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

KPMG S.A.
89, rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie
50009 Saint-Lô
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31
Site internet : www.kpmg.fr

Abalone TT Nantes Bâtiment S.A.S.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Abalone TT Nantes Bâtiment S.A.S.
43 Rue Bobby Sands 44800 SAINT-HERBLAIN

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
89, rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie
50009 Saint-Lô
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31
Site internet : www.kpmg.fr

Abalone TT Nantes Bâtiment S.A.S.

Siège social : 43 Rue Bobby Sands 44800 SAINT-HERBLAIN
Capital social : €. 100 000

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Abalone TT Nantes Bâtiment S.A.S.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Avenant au contrat d'assistance et de prestations de services en date du 28 juin 2021 – Abalone France S.A.S.

- Personne concernée : Abalone France S.A.S., associé à plus de 10% de la société Abalone TT Nantes Bâtiment S.A.S.
- Modalités et montants concernés :

 La société Abalone France S.A.S. a établi un contrat de prestations de services et d'assistance avec la société Abalone TT Nantes Bâtiment S.A.S. pour une durée initiale de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

L'article 5.d) de la convention de prestations de services conclue avec la société Abalone Group (applicable par l'intermédiaire de la société Abalone France) relatif à la rémunération de cette dernière en contrepartie de l'usage des marques et des logos a été révisé à un taux de 0.89% du chiffre d'affaires de l'ensemble des bénéficiaires (sociétés visées par ladite convention) à l'exception des chiffres d'affaires d'Abalone France, Impro Solutions, Quasar Formation, Terra Compétences, à compter du 1er juillet 2021. Ce taux sera porté à 1,1% à compter du 1er janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une révision d'un commun accord entre les parties. Abalone Group facture ce montant calculé à Abalone France, qui le refacture ensuite aux sociétés visées par l'article 5.d) de la convention au prorata de leur chiffre d'affaires annuel.

La charge constatée au 31/12/2021 à ce titre dans les comptes s'élève à 42 918 € HT.

Saint-Lô, le 13 juin 2022

KPMG S.A.

Yohann Bossard
Associé

Signé avec oodrive_sign

Yohann Bossard

KPMG

13/06/2022

CB 48,19=€

ARRIVE LE

12 SEP. 2023

GREFFE TRIBUNAL
COMMERCE